

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET ACTUALIS

ZAC DE TERRE ROUGE- AZE - BP 90151
53201 CHATEAU GONTIER CEDEX

V/REF :

N/REF : 87 B 113 / 2012-A-2401

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 24/08/2012,

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 31/07/2012
- Modifications relatives au conseil d'administration

Concernant la société

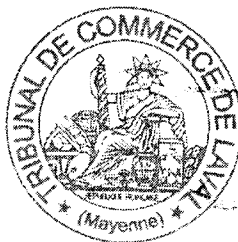
ACTUALIS
Société anonyme
ZAC de Terre Rouge
53200 Azé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-2401 le 24/08/2012

R.C.S. LAVAL 341 228 427 (87 B 113)

Fait à LAVAL le 24/08/2012,

LE GREFFIER



"PROCES VERBAL

Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le 24 AOÛT 2012
sous le N° 2012 A 2407
Le Greffier"



ACTUALIS

Société Anonyme D'Expertise Comptable
Et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 165 450 euros
Siège social : ZAC de Terre Rouge
53200 AZE
341 228 427 RCS LAVAL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le trente et un juillet, à 9 heures,

Les actionnaires de la société ACTUALIS, société anonyme au capital de 165 450 euros, divisé en 5515 actions de 30 euros chacune, dont le siège est ZAC de Terre Rouge, 53200 AZE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, ZAC de Terre Rouge 53200 AZE.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean ANGOT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Gilles MORIN et Monsieur Jérémy BOISSEAU, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La Société anonyme CIFRALEX, Commissaire aux Comptes titulaire, convoquée en date du 12 juillet 2012, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3301 actions sur les 5515 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport présenté par les administrateurs restant en fonction,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport des administrateurs,
- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport des administrateurs restant en fonction.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Eric JOUIN, demeurant 78, Avenue du Commandant Mesnard, 49240 AVRILLE en remplacement de Monsieur Jean-Pierre JANVRIN, administrateur démissionnaire à effet du 30 juin 2012.

En conséquence, Monsieur Eric JOUIN exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Eric JOUIN présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

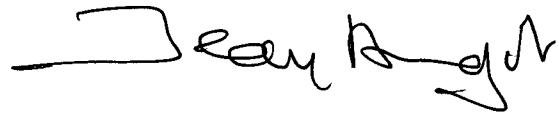
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

Two handwritten signatures in black ink. The top signature is a cursive script with a large loop. The bottom signature is a more complex, stylized cursive script with multiple loops and a long vertical stroke at the end.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean B. Jor" in a cursive style.